

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 23 avril 2019 modifiant l'arrêté du 17 février 2019 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique

NOR : SSAN1930186A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion;

Vu le décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2018-507 du 21 juin 2018 relatif au classement indiciaire applicable au corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formations des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 modifié portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique;

Vu l'arrêté du 21 juin 2018 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu l'arrêté du 17 février 2019 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique,

Arrête:

Article 1^{er}

L'arrêté du 17 février 2019 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique est modifié comme suit en ce qui concerne la situation de Mme Aliénor LARDY:

Mme Aliénor LARDY					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	rang du 1 ^{er} janvier 2019	IB: 441	1 ^{er} échelon	rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 441
			2 ^e échelon	rang du 1 ^{er} juillet 2019	IB: 462

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et mis en ligne sur le site Internet du Centre national de gestion.

Fait le 23 avril 2019.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de l'offre de soins :
La cheffe de service,
STÉPHANIE DECOOPMAN